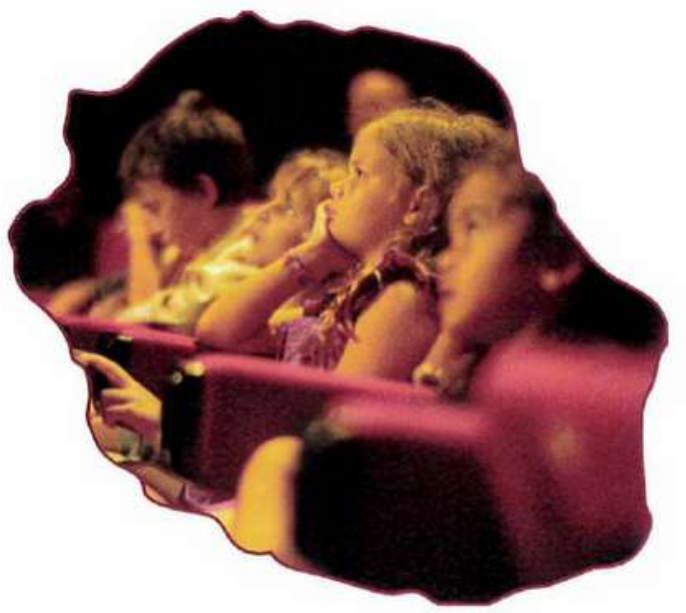
ACCORD-CADRE RÉGIONAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES



SECTEUR SPECTACLE VIVANT À LA RÉUNION
2018-2022

BILAN

Photo de couverture : Sébastien Marchal

SOMMAIRE

INTRODUCTION 5

AXE 1 : STRUCTURATION 13

AXE 2 : OBSERVATION 17

AXE 3 : PROFESSIONNALISATION 21

AXE 4 : PÉRENNISATION DES STRUCTURES ET SÉCURISATION DES EMPLOIS 26

AXE 5 : MUTUALISATION 30

AXE 6 : ORIENTATION 33

AXE 7 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 37

AXE 8 : ANIMATION 40

CONCLUSION 43

ANNEXES 45

- Synthèse du bilan
- Participations financières 2018-2022

INTRODUCTION

POURQUOI UN ACCORD-CADRE ?

Une volonté politique forte de placer les ressources humaines au cœur des priorités

Le schéma régional des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant élaboré en collaboration avec l'Etat et les représentant·e·s du secteur du spectacle vivant et adopté par la Région Réunion le 1er juillet 2014, a placé les ressources humaines au cœur des priorités stratégiques, et en particulier les questions relatives à la professionnalisation de la filière, le renforcement des compétences et des expertises des personnels, l'anticipation des nouveaux besoins de compétences.

L'urgence de trouver l'outil qui permettrait de travailler sur ces enjeux et de mettre en place des actions concertées entre les organisations professionnelles, les pouvoirs publics et les institutions concernées était avérée.

L'élaboration d'un accord-cadre pour des actions de développement de l'emploi et des compétences dans le secteur du spectacle vivant a donc été proposée. Cette démarche qui s'inscrit dans la ligne droite de la politique de soutien au développement de l'emploi, des compétences et de la qualification menée par l'État sur les territoires,—permet ainsi un cadre d'action pérenne associant les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires socio-économiques sur la base d'un diagnostic commun.

Institués par la loi du 23 juillet 1987, ces contrats d'objectifs ont pour finalité de permettre à l'État, au Conseil Régional et à une (ou plusieurs) branche(s) professionnelle(s), de mieux conjuguer leurs efforts pour améliorer la qualification professionnelle et la prospective en faveur de l'emploi.

A titre informatif, un accord national pour la mise en œuvre d'un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) dans le secteur du spectacle vivant a été reconduit en 2014.

En 2016, mandaté par l'État et la Région Réunion, le CARIF-OREF a coordonné un travail de diagnostic et d'accompagnement des professionnel·le·s pour l'élaboration d'un projet d'accord-cadre destiné à traiter les problématiques emploi-formation de cette filière. Ce travail a été mené, après une procédure de commande publique, par le Pôle Régional des Musiques Actuelles et Jeudi Formation.

Quelques données et caractéristiques du secteur en 2015

- Le spectacle vivant est un secteur dynamique et innovant, souvent précurseur, mais qui s'inscrit dans une économie risquée et instable.
- Le secteur du spectacle vivant à La Réunion représente en 2015 près de 550 salarié·e·s (auquel il faut ajouter environ 700 intermittent·e·s), marqué·e·s par la poly-activité, souvent précaires bien qu'ayant un bon niveau de qualification, exprimant un fort besoin de formation professionnelle continue et ne bénéficiant que de peu de mobilité professionnelle.
- Les entreprises du spectacle vivant sont des entreprises de très petite taille (211 établissements recensés dans la filière en 2015), caractérisées par l'emploi flexible et précaire et des activités fragilisées par le contexte économique difficile. Des déficits de compétences sont révélés principalement au niveau de l'encadrement avec des fonctions managériales en déficit d'outils et de structuration.
- Le secteur du spectacle vivant bénéficie d'un volontarisme politique notamment au travers des enjeux de professionnalisation, de démocratisation culturelle, de valorisation de la création artistique et d'attractivité du territoire. Ce soutien institutionnel, qui a permis d'accompagner le développement du secteur durant ces dernières années, a pris forme dans un ensemble de conventionnements et de dispositifs d'aides.

Toutefois dans un contexte de contraction des financements publics, les équilibres économiques des projets et des structures sont fragilisés. Ceci génère des craintes quant à la capacité du secteur à maintenir les emplois existants.

Ainsi, une réflexion d'ordre stratégique est apparue nécessaire afin que le secteur trouve de nouveaux leviers pour son développement et une nouvelle dynamique de création d'emplois. Les relations constantes entre acteurs professionnels et institutionnels ont confirmé cette nécessité de favoriser le repositionnement de la filière, notamment sur le plan économique, à travers un dialogue étroit entre ces différentes parties. A ce titre, une meilleure structuration du secteur, particulièrement en termes de représentativité, était indispensable pour favoriser le renforcement de ce dialogue et le développement d'espaces dédiés. La négociation d'un accord-cadre représentait ainsi une réponse à l'ensemble de ces constats.

Un accord-cadre signé le 29 mai 2018

Le projet, basé sur un diagnostic de territoire mené de 2016 à 2017, a été élaboré avec le Conseil Régional, l'État, le Rectorat, Pôle Emploi, l'AFDAS, le CNFPT, l'Agefiph, les syndicats de salarié·e·s et les syndicats employeurs représentés par la Commission paritaire nationale emploi formation du spectacle vivant (CPNEF-SV).

Ont également été associés les réseaux professionnels :

L'Association Réunionnaise des Arts du Cirque (ARAC), l'Association Professionnelle des Responsables Techniques du Spectacle vivant (REDITEC), le Collectif Théâtre, la Fédération des lieux de spectacle vivant de La Réunion (FEDE), la Plateforme Réunion Danse, le Pôle Régional des Musiques Actuelles (PRMA), le Mouvement Actif Informel des Administrateurs Zélés (MAIAZ).

Les entreprises concernées par cet accord cadre sont les entreprises appliquant les conventions collectives suivantes et constituant les trois branches du spectacle vivant :

- Entreprises artistiques et culturelles (CCN IDCC 1285, brochure n°3226)
- Entreprises du secteur privé du spectacle vivant (CCN IDCC 3090, brochure n°3090)
- Entreprises techniques au service de la création et de l'événement (CCN IDCC 2717, brochure n°3355)

Dans le cadre de la démarche de co-construction de l'accord-cadre, trois enjeux essentiels pour le secteur avaient été identifiés :

- Maintenir et développer les emplois et les activités en préservant la richesse et la diversité culturelle et artistique,
- S'adapter aux mutations du secteur et de son environnement (économique, technologique, juridique, artistique et social, territorial…),
- Favoriser le dialogue et la concertation entre professionnel·le·s, pouvoirs publics et institutions.

RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES AXES DE L'ACCORD-CADRE

Les objectifs généraux sont de :

- Renforcer les compétences et l'expertise des professionnel·le·s
- Sécuriser les emplois
- Développer la connaissance partagée et l'anticipation des besoins sur les métiers, l'emploi et la formation professionnelle dans le spectacle vivant
- Favoriser l'émergence d'une représentativité effective et pérenne
- Développer les espaces de dialogue et favoriser la participation du secteur dans les instances de dialogue social existantes sur le territoire

La réalisation de ces objectifs a nécessité la mise en œuvre de huit axes d'intervention (voir tableau page suivante).

AXES	OBJECTIFS
1 – Structuration du secteur Mettre en place une mission d'appui pour la structuration des trois branches	• Accompagner les acteurs afin de se doter d'une représentativité effective et pérenne • Permettre aux partenaires institutionnels de disposer d'interlocuteurs représentatifs de la profession • Plan d'actions pour le développement d'espaces de dialogue, la participation et la formation du secteur aux instances de dialogue social existantes
2 – Observation Mettre en place un dispositif d'observation permanente du secteur du spectacle vivant	• Développer la connaissance partagée sur les métiers, l'emploi et la formation pour permettre aux acteurs professionnels et aux partenaires institutionnels de mieux connaître le secteur, notamment par une lecture économique • Favoriser l'intégration du secteur dans les outils stratégiques pour le développement du territoire à travers une meilleure connaissance de son poids et de sa réalité
3 – Professionnalisation Coordonner et renforcer l'offre de formation locale à partir des priorités identifiées par les branches et les partenaires	• Renforcer les compétences des professionnels sur certains aspects stratégiques pour les entreprises (besoin de renforcer le niveau de structuration des projets et des entreprises et nécessité de s'adapter aux évolutions économiques, technologiques, artistiques actuelle – Nécessité de mettre en place une coordination pour favoriser l'adéquation entre besoins et offre/mise en place de mutualisations entre le secteur privé et public)
4 – Pérennisation des structures et sécurisation des emplois Favoriser une information régulière sur les différents dispositifs d'aide à la création ou la pérennisation des emplois et renforcer leur mise en œuvre.	• Meilleure information des employeurs sur les dispositifs d'aide à la création d'emploi et d'accompagnement pour la pérennisation • Accompagnement des employeurs pour le renforcement de leur modèle économique et de leur structuration interne (difficulté pour les entreprises de se doter et de stabiliser des compétences nécessaires à la structuration – difficulté de pérenniser les emplois voire incertitude sur leur capacité à maintenir des emplois)
5 – Mutualisation Accompagner les logiques de mutualisation par la mobilisation des dispositifs spécifiques	• Favoriser et accompagner la mise en œuvre de démarches de mutualisation par les acteurs du spectacle vivant
6 – Orientation Mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement des parcours professionnels	• Favoriser la sécurisation des parcours professionnels à travers un accompagnement dans la gestion de leurs évolutions (évolutions du secteur–besoin de capacités d'adaptation, spécificité du secteur–questions sur l'usure physique et gestion de l'âge…)
7 – Santé et sécurité au travail Mettre en place des actions d'information et de sensibilisation sur la santé au travail et les risques professionnels	• Sensibiliser les acteurs aux enjeux de la santé au travail et à la prévention des risques professionnels • Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles
8 – Animation de l'accord–cadre	• Condition de la réussite des objectifs • Mise en œuvre effective et coordonnée

UNE MÉTHODE DE TRAVAIL FÉDÉRATRICE ET PARTICIPATIVE – UNE ANIMATION DYNAMIQUE

Le pilotage du contrat, son animation et sa mise en œuvre ont nécessité la création d'instances de coordination et de concertation qui ont été mobilisés tout le long de la vie de l'accord-cadre.

Un comité de pilotage

Constitué des parties signataires du présent accord, c'est l'organe stratégique qui a eu pour mission de garantir le bon déroulement du présent accord et son évaluation. À ce titre il était chargé notamment :

- de valider la programmation et la réalisation des actions prévues par leurs porteurs
- d'assurer le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre, sur la base des fiches-actions
- de proposer toute modification utile aux actions de l'accord cadre

Les comités techniques

Ce sont les organes opérationnels de chaque axe qui réunissent les parties prenantes.

Ils ont été chargés :

- de la réflexion sur la mise en œuvre de chaque axe
- du suivi opérationnel
- de l'évaluation et le réajustement des actions
- de l'information au comité de pilotage

Les groupes de travail

Composés de professionnel·le·s, ils remontent l'ensemble des informations aux comités techniques et travaillent sur la préparation des actions.

L'activité de ces différentes instances a été dense et a reflété le besoin de concertation et de travail collectif sur des sujets prioritaires.

Nombre de réunions	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Comités de pilotage	3	5	4	3	3	18
Comités techniques	4	5	5	12	16	42
Groupes de travail			2	11		13
TOTAL	**7**	**10**	**11**	**26**	**19**	**73**

L'animation de l'accord-cadre a été confiée à l'ARACT (Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail) dans le cadre de sa mission d'animation des démarches sectorielles et transversales (contrat de projet État-Région). Outre l'animation générale, cette mission a permis :

- la coordination de la mise en œuvre du plan d'action
- l'animation et l'organisation des travaux des différentes instances
- la gestion des bases de données
- la création et la gestion d'un mur numérique – centre de ressources de l'accord-cadre
- l'évaluation et bilan des actions

Axe#1

STRUCTURATION

ANIMATION

Aract-Réunion

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cet axe avait pour objectif de mettre en place une mission d'appui pour la structuration des trois branches - appliquant les trois conventions collectives suivantes :

- entreprises artistiques et culturelles
- entreprises du secteur privé du spectacle vivant
- entreprises techniques au service de la création et de l'événement

Dans le texte de l'accord-cadre, il est en effet constaté, par l'ensemble des professionnels et institutionnels, un « retard de structuration » qui constitue « un point faible pour le dialogue entre les acteurs professionnels et leurs partenaires mais également pour la construction de stratégies sectorielles ».

Il s'agissait donc de :

- accompagner les acteurs professionnels afin de se doter d'une représentativité effective et pérenne
- permettre aux partenaires institutionnels de disposer d'interlocuteurs représentatifs de la profession
- définir un plan d'action pour le développement des espaces de dialogue et la participation du secteur aux instances de dialogue déjà existantes

BILAN

La création et le développement de KOLET'

La création de KOLET' émane de la décision prise par les professionnels·le·s d'élargir la Fédération des lieux de spectacle vivant de La Réunion, créée en 2013 (à l'époque pour co-construire le Schéma régional des lieux de création et de diffusion du spectacle vivant) à d'autres professionnels pour en faire un « mouvement fédéré et fédérateur d'acteurs culturels du spectacle vivant ».

Cette Fédération devient donc KOLET' (statuts adoptés en juin 2018), réseau, qui entend rassembler les acteur·rice·s du spectacle vivant, quels que soient leurs disciplines, esthétiques et statuts juridiques et leurs métiers : artistique, technique, administration, production, diffusion... Parmi ses objectifs : développer un espace de concertation, d'observation, de

structuration d'une parole commune, de proposition et de représentation du secteur.

Son nombre d'adhérent·e·s est passé de 39 en 2019 à 55 en 2020 puis 42 en 2021 et 63 en 2022. Son conseil d'administration est constitué par une collégiale où les décisions sont prises à la majorité.

Son programme d'action couvrant plusieurs axes de l'EDEC Spectacle Vivant, KOLET' a participé activement à la mise en œuvre et au suivi de l'accord-cadre. Son engagement au sein de l'accord-cadre a bénéficié du financement des institutions (Etat via la Dac et la Dieccte puis Deets, Région Réunion). KOLET' est désormais un acteur-clé du secteur (rôle d'interface, espace favorisant l'interconnaissance et une approche globale du fonctionnement de l'écosystème du spectacle vivant) et continue ses actions sur le territoire.

À noter que, sur la période de l'accord-cadre, la dynamique de structuration s'est également concrétisée par la constitution d'autres **organisations représentatives** du secteur : SCC-Réunion (Syndicat des cirques et compagnies de création, syndicat d'employeurs), CGTR-Spektak (syndicat de salariés). Cette dynamique a aussi pris la forme de **mouvements** tels que MIKS (Mouvant Inter Kiltirel Solidèr) et Unev-Réunion et s'est accompagnée du développement des **adhésions des structures locales du spectacle vivant aux réseaux et syndicats nationaux.**

La préparation et la mise en place du Coreps (Comité Régional des Professions du Spectacle)

La démarche partenariale de l'accord-cadre a permis de créer les conditions favorables à mise en place du Comité régional des professions du spectacle (Coreps), instance régionale de dialogue social dans les secteurs du spectacle vivant et enregistré issue de la circulaire ministérielle n° 2004/007 du 4 mars 2004).

Les partenaires Dac Réunion, Région Réunion, Aract-Réunion, KOLET', SCC, CGTR-Spektak…, ont travaillé laborieusement au fil de comités techniques 2021/2022, à la rédaction d'un règlement intérieur, conformément à la circulaire ministérielle n° 2022/D/2594 du 28 février 2022.

Ce règlement intérieur a été validé lors de l'installation du Coreps, qui s'est déroulée le mardi 22 novembre 2022 à l'Hôtel de Région.

Le Coreps Réunion, co-présidé par l'Etat et la Région Réunion, est composé de

- Membres de droit : État et collectivités territoriales, organisations syndicales de salariés, organisations syndicales d'employeurs représentatives au niveau national
- Membres associés : sociétés civiles, organismes sociaux, réseaux professionnels, syndicats d'employeurs et de salariés ayant une activité sur le territoire

Au titre d'animateur de la préfiguration du Coreps, l'Aract Réunion a été invitée à participer à un InterCoreps rassemblant divers animateurs des Coreps en région, permettant de travailler de concert.

PERSPECTIVES

- Consolidation et développement du projet KOLET' sur un mode multipartenarial et pluriannuel
- Animation du Coreps :
  - Elaboration du plan d'action et son périmètre d'intervention
  - Définition des groupes de travail
  - Définition de son mode de fonctionnement
  - Recrutement d'une coordination nécessitant un engagement financier des partenaires



L'installation du Coreps, le 22 novembre 2022 (Photo Région Réunion)

Axe#2

OBSERVATION

ANIMATION

Originellement par le Carif-Oref (devenu Réunion Prospective Compétences) jusqu'à 2019, puis par l'Aract-Réunion, l'AFDAS, opérateur de compétences des secteurs de la culture et des industries créatives a piloté la mise en œuvre opérationnelle de la démarche d'Observation Participative et Partagée (OPP).

RAPPEL DES OBJECTIFS

L'objectif de cet axe Observation était la mise en place d'un dispositif d'observation du secteur du spectacle vivant notamment en matière d'emploi et de formation du spectacle. En effet, les travaux du groupe Emploi-Formation du Schéma régional des salles et des lieux de création et de diffusion du spectacle vivant, et la démarche de diagnostic menée en 2016 et 2017 comme préalable à l'accord cadre, avaient montré la nécessité de doter le secteur du spectacle vivant d'un outil permettant une collecte de données approfondies sur le long terme.

DÉROULÉ

Les travaux de l'axe Observation ont été mis en œuvre selon le calendrier suivant :

- 31 août 2018 : début des travaux, adoption par les partenaires de la démarche d'Observation Participative et Partagée ;
- février 2019 : publication d'un premier livrable par Réunion Prospective Compétences : le Tableau de bord Emploi Formation Spectacle Vivant avec les données de 2011 à 2018.
- janvier 2020 : publication de l'appel d'offre relatif à la mise en œuvre de l'OPP, une fois le recensement des indicateurs réalisé, le financement fixé, et la rédaction du dossier de consultation validé ;
- 20 avril 2020 : attribution du marché au PRMA (Pôle régional des musiques actuelles)
- décembre 2020 à décembre 2021 : mise en place de l'OPP dans un contexte de crise sanitaire, au moment même où le secteur était ralenti, voire à l'arrêt, et où les opérateurs étaient déjà fortement sollicités pour répondre à des enquêtes
- janvier à juillet 2021 : première phase de l'OPP, soit la réalisation d'entretiens (26) d'acteurs du spectacle vivant de La Réunion.
- Une deuxième phase a pris la forme d'un questionnaire destiné à jeter les bases d'une cartographie socio-économique pérenne du secteur. L'outil Gimic, développé par la structure coopérative iCoop (initiée par la Fédélima, Fédération des lieux de musiques actuelles), a été choisi pour le recueil et l'analyse des données.

- Un comité technique (Cotech) “Observation”, composé de représentants de l’Afdas, de l’Etat, de la Région, de KOLET’ et de l’Aract a coordonné les travaux de cette démarche.
- Un groupe de travail (GT) composé des principaux réseaux et organisations professionnelles du secteur a accompagné la réalisation de cette démarche aux côtés du PRMA.
- En 2021, le PRMA a fini d’exploiter et de mettre en forme les données recueillies au cours de la démarche OPP.
- Les livrables ont été finalisés par KOLET’ et le Cotech puis diffusés à l’ensemble des acteurs du Spectacle vivant à partir de juin 2022.
- L’OPP a été transférée à KOLET’ à compter du 1er janvier 2023. KOLET’ est désormais chargée de la pérennisation de cette OPP.
- Par décision de sa collégiale, KOLET’ poursuivra l’OPP en 2023 sur le périmètre de son propre réseau pour la pérenniser sur un panel toujours plus représentatif.

BILAN

Une connaissance partagée

- Publication et analyse de la première phase d’OPP
- Cette démarche d’OPP, a permis de développer une connaissance partagée sur les métiers, l’emploi et la formation entre ses acteurs, afin d’améliorer le dialogue sectoriel et de créer un véritable outil de représentation professionnelle du secteur auprès des politiques, du monde économique, comme du grand public.
- KOLET’, en tant que membre cofondateur de l’association POPP (Pour l’Observation participative et partagée) s’inscrit dans une démarche d’observation nationale.

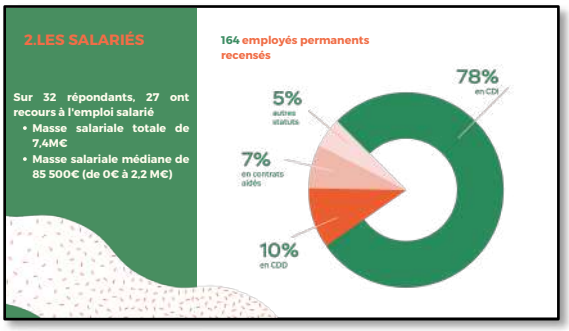
Des données et analyses disponibles

- Le rapport final réalisé par le PRMA : https://www.kolet.re/medias/static/files/OPP%20SV%20Rapport%20final.pdf



- Le dossier de communication réalisé par KOLET' : https://www.kolet.re/medias/static/files/OPP%20SV%20Dossier%20de%20communication.pdf





- La version animée du dossier de communication ; https://www.youtube.com/watch?v=vGOzkzo500c
- La restitution de l'OPP lors d'un webinaire animé par KOLET' le 8 décembre 2022 : https://www.youtube.com/watch?v=IVl98vjgGa4

PERSPECTIVES

- Pérennisation de l'OPP, production de données annuelles générales ou sur des thématiques particulières
- Poursuite de la production des tableaux de bord de Réunion Prospective Compétences

AXE#3

PROFESSIONNALISATION

ANIMATION

Afdas

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cet axe avait pour objectif d'accompagner la montée en compétences des professionnel·le·s du secteur en favorisant le renforcement de l'offre de formation locale à partir des priorités identifiées.

DÉROULÉ

La première action des membres du Comité technique de cet axe a été de consolider la liste des besoins pressentis en formation pour les professionnels·le·s du spectacle vivant selon les besoins identifiés dans le diagnostic préalable à l'accord-cadre.

Afin de soutenir le financement de ces actions de formation, une convention (contrat de convergence et de transformation) a été signée en septembre 2019 entre la DIECCTE Réunion et l'Afdas pour la mise en œuvre d'actions de formation dans une perspective de sécurisation des parcours professionnels. Cette convention visait à :

- favoriser le déploiement de démarches anticipant les évolutions des emplois et des compétences dans les entreprises
- soutenir les entreprises et le maintien ou l'évolution dans l'emploi des salarié·e·s
- élever le niveau de qualification de l'ensemble des salarié·e·s
- adapter les compétences des salarié·e·s aux nouveaux besoins liés au développement durable, à l'environnement, aux économies d'énergie et à la maîtrise des nouvelles technologies.
- soutenir la formation des contrats aidés dans le cadre des parcours emploi compétences

L'action devait se poursuivre avec l'organisation d'ateliers de travail avec les professionnels·le·s du secteur, programmés en avril 2020 mais annulés en raison du confinement. La pandémie et ses fortes conséquences pour le secteur ont considérablement retardé l'avancement de cet axe en 2020 et 2021.

Pour autant, l'accompagnement RH/Emploi/Formation des structures et professionnel·lle·s est resté une question stratégique, et les partenariats régionaux ont participé à l'apport des solutions nécessaires à la pérennité des entreprises et à leur développement (Fonds national pour l'emploi,

Prestation de Conseil en Ressources Humaines, Appuis-Conseils Carrière Spectacle Vivant, Appuis-Conseils Carrière Intermittent·e·s du Spectacle, …)

Ainsi, une enquête-flash a été diffusée en mars 2021 auprès des professionnel·le·s du spectacle vivant et des agent·e·s de la fonction publique accompagné·e·s par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) afin de mieux cerner les besoins en cette période de crise sanitaire sur trois volets : bilan de la crise, relance économique, emploi-formation. Les réponses ont permis de mieux définir la stratégie d'accompagnement et de soutien à l'activité. Les résultats et analyses ont été communiqués lors d'un webinaire en juin 2021.

Trois formations ont été identifiées comme prioritaires à la suite des enquêtes flash :

- Direction technique
- Régie générale
- Administration

Sur ces trois domaines, deux ont été traités en priorité : Direction technique et Régie générale.

Le pilotage du projet a été confié à KOLET' qui a lancé deux appels à manifestation d'intérêt pour identifier les candidat·e·s potentiel·le·s à ces formations longue durée (deux ans chacune).

Aucun organisme n'étant habilité à dispenser ces certifications sur le territoire réunionnais, deux options étaient possibles :

- soit faire intervenir un organisme métropolitain à La Réunion
- soit trouver un ou des organismes locaux souhaitant dispenser ces formations

La deuxième option a été choisie, les prestataires retenus étant Jeudi Formation et le CFPTS (Centre de formation aux professions techniques du spectacle).

Le financement est assuré sur les fonds de la formation professionnelle avec identification nécessaire des restes à charge pour certains profils.

Par ailleurs, un diagnostic des ressources humaines présentes dans les lieux de spectacle gérés en régie directe communal a été réalisé pour la micro-région Sud, et ce dans la perspective de la construction d'un réseau des Scènes du Sud. Ce diagnostic a révélé de nombreux besoins en renforcement des compétences de la cinquantaine d'agents publics affectés dans ces lieux de spectacle vivant.

BILAN

- Identification des besoins en formation
- Validation de 2 programmes de formation

Régie générale : 21 semaines réparties sur 24 mois (janvier 23-décembre 24) – 749h – 10 participant·e·s – 20 000€ par personne
Direction technique : 20 semaines réparties sur 24 mois (janvier 24-décembre 25) – 707h – 10 participant·e·s – 21 000€ par personne

- Diagnostic des ressources humaines présentes dans les salles de spectacle en régie directe (fonction publique territoriale) et plan de formation et de renforcement des compétences (à noter la création du Réseau Curcuma – réseau des Scènes du Sud).

À NOTER

Deux études emploi-formation concernant le territoire de La Réunion ont été menées entre 2021 et 2022, intégrant le secteur du Spectacle Vivant.

- Étude réalisée par le cabinet réunionnais Isodom, cofinancée par la DEETS Réunion et l'Afdas, qui analyse les besoins des entreprises en compétences sur le territoire et les stratégies pour y répondre.
- Étude réalisée par le cabinet national KATALYSE et régional KPI, soutenue par le ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, le ministère de la Culture et le ministère des Sports, dans le cadre de l'EDEC Culture, Création, Communication, Sport et Tourisme, qui analyse le tissu économique ultramarin, ainsi que l'offre de formation et de certification dans ces territoires. Elle permet d'intégrer des passerelles de coopération possibles entre les territoires (DROM, métropole) dans les stratégies emploi-formation locales.

Les enseignements de ces études et les stratégies d'action ont été partagés lors de webconférences sectorielles. Celle concernant les Industries culturelles et créatives (Spectacle vivant, Audiovisuel, Distribution de films, Publicité, Exploitation cinématographique, Presse et Editions) a eu lieu le 21 septembre 2022.

Par ailleurs, sur la période, des financements sous forme d'Aides individuelles à la formation (AIF) ont été apportés par Pôle Emploi à la filière spectacle vivant :

- 45 financements en 2021
- 39 en 2022
- 8 en 2023 (à date)

PERSPECTIVES

- Construire un plan régional de formation professionnelle du secteur spectacle vivant
- Intégrer le secteur du spectacle vivant dans le CPRDFOP (Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles de La Réunion).
- Ouvrir le chantier de la formation initiale

AXE#4

PÉRENNISATION DES STRUCTURES ET SÉCURISATION DES EMPLOIS

ANIMATION

Service Public Régional de l'Orientation puis Pôle Emploi et KOLET'

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cet axe visait à accompagner la création et la pérennisation d'emplois dans le secteur à travers :

- une meilleure information des employeurs des dispositifs d'aide à la création d'emploi et d'accompagnement pour leur pérennisation
- le développement de l'accompagnement des employeurs pour le renforcement de leur structuration interne

DÉROULÉ

En 2019, des ateliers ont été menés par KOLET' sur les thématiques suivantes :

- développement durable
- droits culturels
- responsabilité sociétale des organisations
- écosystème de la culture

À partir de 2020, cet axe a été largement consacré aux moyens de résister à la crise sanitaire (Covid 19) pendant laquelle le secteur a été considéré comme « non essentiel ». Les objectifs ont donc été réorientés vers la sauvegarde de l'emploi, à savoir

- trouver des leviers sur le sauvetage, la sécurisation et la pérennisation des emplois
- travailler sur la diffusion de l'information et la création/évolution de dispositifs existants

La mise en place des PCAS (plans de continuité d'activité sectoriel) par l'Etat, dont un consacré à la culture (volet 1 : spectacle vivant, arts visuels et livre) pendant le confinement et la période de reprise des activités a suscité l'organisation de webinaires avec les acteurs représentatifs de la filière. La coordination du dialogue a été assurée par un animateur de Kolet.

Ainsi une meilleure appréhension des problèmes et une prise en compte des tensions générées par cette situation ont favorisé la concertation avec les services de la préfecture pour requestionner les contraintes réglementaires évolutives au regard de la situation sanitaire.

Cette crise a, de plus, amplifié un phénomène dont le secteur commençait à pâtir : la difficulté à recruter des profils à la fois compétents et motivés sur certains métiers.

Dans ce contexte, des mesures de relance portées par l'Etat et la Région ont été mises en place, pour, d'une part, soutenir les structures fragilisées par la crise sanitaire et sauvegarder des emplois (Plan de relance Etat), et d'autre part, outiller les entreprises culturelles et leur permettre d'agir autrement dans la transformation de leurs modèles, la diversification des activités et la mutation de leurs pratiques (fonds européens : FEDER- REACT UE).

Début 2021, un comité technique avec Pôle emploi, piloté par KOLET' a été mis en place. Un groupe de travail constitué des opérateurs « emploi » a également été constitué, réunissant l'Afdas, l'Apec, l'Agefiph et Pôle Emploi.

Tout au long de cette période « Covid », KOLET' a également relayé les ressources mises à jour en temps réel et publiées par le Centre d'assistance mutualité Art & Culture, plateforme créée par l'Ufisc et plusieurs autres réseaux nationaux, administrée par Opale : https://cdamac.mcac.fr/

En 2022, KOLET' a réinvesti cet axe, en organisant notamment l'opération « Covide ton sac » (7 mars) qui a donné lieu à une lettre ouverte au gouvernement, suivi d'un rendez-vous en préfecture, aux côtés de l'Unev-Réunion (Union nationale de l'événementiel) et du SCC (Syndicat des cirques et compagnies de création) duquel a découlé la décision d'inclure les contrats d'artistes parmi les motifs impérieux de déplacement vers La Réunion.

BILAN

Grâce au Plan de relance, des mesures ont été prises pour sauvegarder le secteur du spectacle vivant et soutenir les emplois :

- Pour la Région et par le biais de React Ue, des dispositifs spécifiques en faveur de l'emploi et des projets innovants ont été mis en place, à savoir :

  * une prime à l'emploi culturel : **860 434 euros** ont permis à 16 entreprises de créer 26 emplois de cadre (plafond de 60 000 €) et non-cadre (plafond de 40 000 €);
  * un programme d'innovation culturelle qui a bénéficié à 5 opérateurs pour un montant total de **780 119 euros** ;
  * un soutien aux plateformes numériques artistiques, culturelles et patrimoniales pour un montant total de **99 476 euros**.

- Pour la DAC et au titre du plan de relance 2021/2022, une enveloppe de **654 000 €** a bénéficié aux structures fragilisées par la crise sanitaire d'une part et a favorisé le maintien des emplois d'autre part.

Soit un total d'aides publiques de 2 394 029 € en faveur du spectacle vivant pour la période 2021 à juin 2023

- Début 2021, un comité technique avec Pôle emploi, piloté par KOLET' a été mis en place. Un groupe de travail constitué des opérateurs « emploi » a également été constitué, réunissant l'Afdas, l'Apec, l'Agefiph et Pôle Emploi.
- Tout au long de cette période « Covid », KOLET' a également relayé les ressources mises à jour en temps réel et publiées par le Centre d'assistance mutualité Art & Culture, plateforme créée par l'Ufisc et plusieurs autres réseaux nationaux, administrée par Opale : https://cdamac.mcac.fr/
- En 2022, KOLET' a réinvesti cet axe, en organisant notamment l'opération « Covide ton sac » (7 mars) qui a donné lieu à une lettre ouverte au gouvernement, suivi d'un rendez-vous en préfecture, aux côtés de l'Unev-Réunion (Union nationale de l'événementiel) et du SCC (Syndicat des cirques et compagnies de création) duquel a découlé la décision d'inclure les contrats d'artistes parmi les motifs impérieux de déplacement vers La Réunion.

- Une cartographie des partenaires et dispositifs a été construite afin de faciliter le repérage pour les acteurs. Ces ressources ont été mises à disposition sur le site de KOLET' https://www.kolet.re/emploi-et-competences/reportage/2020/06/30/professionnalisation-et-securisation-des-emplois,,12.html

PERSPECTIVES

- Poursuite du développement des outils d'information relatifs à l'emploi à destination des structures employeuses
- Travail sur la mutualisation en groupements d'employeurs
- Poursuite du chantier consacré à l'amélioration des conditions de travail et de rémunération dans le but de pallier le manque de reconnaissance et le déficit d'attractivité du secteur
    - Pérennisation des primes régionales à l'emploi culturel dans le cadre du Programme Opérationnel Européen 2021-2027-FEDER

Axe#5

MUTUALISATION

ANIMATION

Cet axe devait être animé par l'opérateur du DLA (Dispositif local d'accompagnement) et le CRGE (Centre de ressources pour les groupements d'employeurs) puis a été réactivé par KOLET' à partir de fin 2021.

RAPPEL DES OBJECTIFS

Cet axe visait à favoriser et accompagner la mise en œuvre de démarches de mutualisation par les acteurs du spectacle vivant.

DÉROULÉ

Dès 2019, les ateliers de KOLET', ont permis d'aborder des thèmes en lien avec cet axe :

- l'intermittence et l'emploi
- la co-construction des politiques culturelles

À partir de 2020 et l'arrivée de la pandémie, il a été décidé d'orienter les objectifs de ces axes vers la sauvegarde de l'emploi.

BILAN

- Développement des outils de mutualisation de KOLET' : liste de diffusion Info-KOLET' (googlegroups de 230 membres à fin 2022), site internet www.kolet.re
- Réflexion menée par KOLET' sur la mise en place d'une Scic destinée à mutualiser du matériel, avec pour ressources les exemples de Cagibig (région lyonnaise) ou Raviv (Toulouse).
- Avignon 2022 : à l'initiative de 9 compagnies réunionnaises, création d'un collectif informel destiné à mieux diffuser la création locale, soutenu par les partenaires financiers institutionnels que sont la Dac Réunion, la Région Réunion et le Département de La Réunion, le support administratif de l'action étant réalisé par KOLET'. Il s'agit là d'une expérience de mutualisation.

À NOTER

Durant cette période, la dynamique de mutualisation s'est aussi traduite par des initiatives telles que

- Création de La Machinerie (SCIC dont l'objet est l'accompagnement de structures artistiques et culturelles).
- Transformation de L'Envol en SCIC (agence de développement d'artistes auteurs et structures dédiées)
- Développement de tiers-lieux (La Raffinerie…)

PERSPECTIVES

- Inciter les opérateurs (structures, réseaux…) à engager des démarches de mutualisation
- Accompagner et soutenir les expériences, innovations et initiatives de mutualisation (groupements d'employeurs, collectifs pour la diffusion extérieure, plateformes de partage de matériel et savoir-faire, outils de déplacements collectifs…)

Axe#6

ORIENTATION

ANIMATION

Originellement opérateurs du Service public régional de l'orientation (SPRO). Ensuite Aract.

RAPPEL DES OBJECTIFS

Favoriser la sécurisation des parcours professionnels des acteurs du spectacle vivant à travers :

- L'information des employeurs et salariés sur les dispositifs de construction et d'évolution de parcours
- Le renforcement de l'utilisation des outils

DÉROULÉ

En 2019 (deuxième semestre), la Cité des Métiers rejoint le comité de pilotage. Avec ce centre d'information et d'orientation, qui organise des événementiels, des actions sont évoquées, telles que

- Identification des organismes certifiants VAE
- Opérations en direction des jeunes en milieu scolaire pour les orienter vers les métiers du spectacle.

La crise sanitaire entraînant une certaine désaffection du secteur, les objectifs de cet axe se sont faits de plus en plus prégnants. Mais à partir de mars 2020 et tout au long de 2021, nombre d'actions ont été empêchées à la fois par les confinements successifs et par la dynamique de relance forte dès la levée des dispositifs sanitaires.

Au cours de l'année 2022 a été préparé le Forum des Métiers du spectacle vivant, qui s'est tenu à la Cité des Métiers de Saint-Pierre le 1er décembre 2022. Un Cotech spécifique a été mis en place pour cet événement, composé de la Cité des Métiers, la Région Réunion (direction de la Culture, direction de la Formation professionnelle, direction de l'Éducation), la Dac Réunion, la Deets Réunion, KOLET', le Service académique de l'orientation, l'Aract-Réunion, Pôle Emploi, l'Afdas.

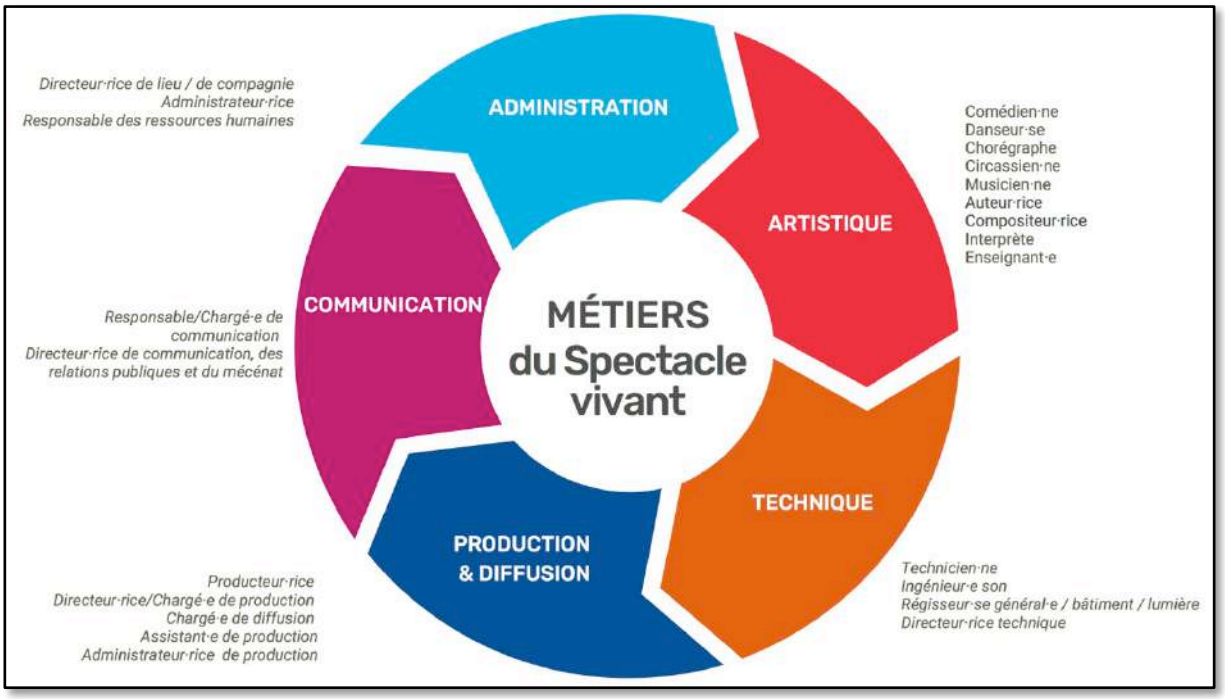
BILAN

Le Forum des Métiers du Spectacle Vivant s'est tenu le 1er décembre 2022 à la Cité des Métiers de Saint-Pierre :

- Public reçu : 300 jeunes scolarisés à partir de la 4e des établissements de l'Est, du Nord, de l'Ouest et du Sud
- 35 intervenant·e·s représentant tout le spectre des professions du spectacle (administration, artistique, production et diffusion, technique, communication)
- 12 organisateur·rice·s en soutien
- 20 participant·e·s à la conférence de presse (presse et membres de l'accord cadre).
- 1 article de presse : https://www.clicanoo.re/article/societe/2022/12/08/le-spectacle-vivant-une-filiere-en-crise-presentee-aux-eleves-de-lile?fbclid=IwAR3OdDfbwXXjeUbz5vdh8cAlLjbnmUDQ0N7nY5tMN4aX_WvgRfwjUjZsrWI



Le Forum des Métiers du spectacle vivant le 1er décembre 2022 à Saint-Pierre (Photos Cité des Métiers).



PERSPECTIVES

- Renouvellement de l'opération Forum des Métiers (également sur d'autres communes du territoire)
- Représentation du secteur dans les événements liés à l'orientation et la réorientation professionnelles
- Constitution de ressources communes et mises à disposition du public

Axe#7

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

ANIMATION

Aract-Réunion et CGSS-Réunion

RAPPEL DES OBJECTIFS

- Sensibiliser les acteurs aux enjeux de la santé au travail et à la prévention des risques professionnels
- Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles en termes de rythmes, organisation, respect des règlementations, économie des commandes publiques

DÉROULÉ

- Fin 2019 : le service prévention de la CGSS rejoint le comité de pilotage et propose de réaliser un état des lieux de la situation au 1er semestre 2020. Cette étude est publiée le 21 janvier 2021. Les risques identifiés par les acteurs du secteur sont variés : horaires décalés, amplitudes horaires, addictions, manutentions, risques psycho-sociaux (y compris liés à la précarité), travail en hauteur, risque électrique, conduite de chariot, respect de la sûreté…
- 2021, l'axe est relancé par l'Aract-Réunion. Tout au long de la période, l'Aract Réunion compile des ressources des divers opérateurs sur la santé et sécurité au travail. Elles ont été mises à disposition sur le Padlet de l'accord cadre, par des mails et sur https://www.kolet.re/sante-et-securite-au-travail,15/ par KOLET'.
- 25 mars 2021, l'info relai sur les Consultant RPS a lieu en association entre l'Aract et KOLET'
- 7 mars 2022 : la SST est au cœur des préoccupations de l'opération « Covide Ton Sac », organisée par KOLET' (voir aussi le chapitre « Axe 4 »)
- Juin 2022 : plusieurs réunions de sensibilisation et d'information en présentiel et webinaires dans le cadre de la Semaine de la Qualité de Vie au Travail de l'Aract-Réunion.
- 4 octobre 2022 : le Kabardock, le PRMA, KOLET' et le Mouvement HF Réunion coorganisent le Forum Égalité Femmes-Hommes dans le spectacle vivant (70 participant·e·s), au cours duquel Afdas et Aract-Réunion rappellent les outils mis à la disposition du secteur.
- 6 octobre 2022 : lors de la semaine du Réseau de l'Aract Réunion, un webinaire sur le thème « Quelles prestations de santé pour les acteurs du Spectacle vivant» ? est conduit par Thalie Santé, l'Afdas, Intermetra et la CGSS.

À NOTER

Au cours de cette période, les questions liées à l'égalité professionnelle ont pris de l'importance, conduisant le secteur à se mobiliser lui aussi. C'est ainsi que, fin 2022, le Kabardock, Scène des Musiques actuelles du Port, et KOLET' valident l'organisation d'un programme de mentorat féminin qui sera mené sur 2023-2024.

BILAN

- Publication d'une étude sur la santé et sécurité au travail dans le spectacle vivant (CGSS Réunion – 21 janvier 2021
- Diffusion de ressources :
    - Padlet de l'accord-cadre
    - https://www.kolet.re/sante-et-securite-au-travail,15/
- Plusieurs webinaires d'informations sur les dispositifs proposés par les partenaires, qui déclenchent la mise en œuvre d'actions dans les structures.
- Mobilisation du secteur autour de la thématique de l'égalité professionnelle.
    - Info relai Réseaux des consultants RPS
    - Webinaire : Quelles Prestations de santé pour les acteurs du spectacle vivant ?

PERSPECTIVES

- Soutien et développement des actions de sensibilisation, d'information et de formation
- Poursuite des actions collectives en faveur de l'égalité professionnelle. Notamment le programme de mentorat au féminin « PRÉSENTES ! » destiné aux professionnelles du spectacle vivant.

Axe#8

ANIMATION

ANIMATION

Aract-Réunion

RAPPEL DES OBJECTIFS

Mettre en place une animation et un suivi de l'accord-cadre afin de favoriser la réussite de ses objectifs.

DÉROULÉ

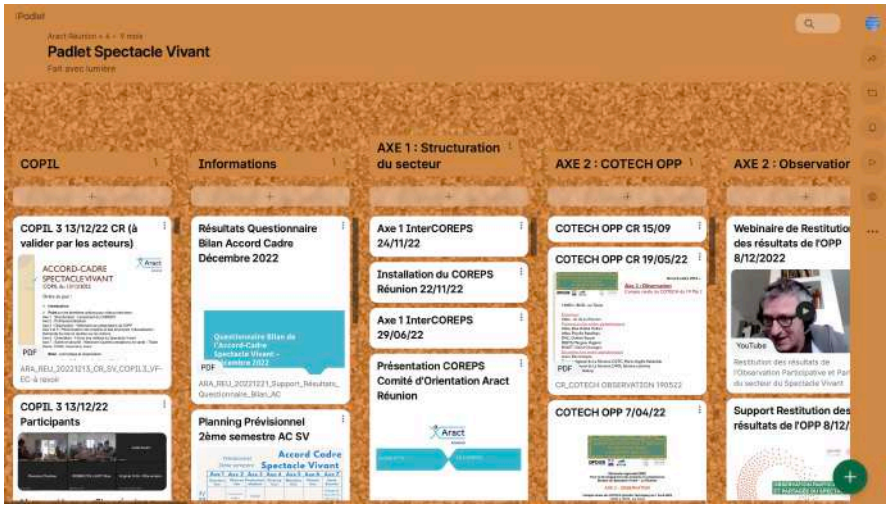
L'animation de l'accord-cadre s'est organisée autour de :

- Création et mise à jour de la base de données des coordonnées des participants
- Partage des documents - Création du Padlet : https://fr.padlet.com/cdubois21/AC20182022SV.
- Animation de comités de pilotage, de comités techniques, de groupes de travail (Coreps, InterCoreps, Sécurité, ...) selon les besoins
- Création des supports de présentation, de communication, et comptes rendus, appui technique sur 6 axes sur 8.
- Mobilisation, veille et recherche,
- Remobilisation des acteurs,
- RDV en bilatéral avec les différents acteurs
- Animation des réunions de présentation de l'AC
- Relai en cas de changement d'acteur.
- Rédaction des versions beta du bilan.
- Participations aux InterCoreps et veille sur le secteur
- L'équipe Aract a été consolidée en 2022 avec l'arrivée d'une chargée de mission dédiée à l'animation

BILAN

70 réunions depuis 2020

- 8 Copil (+ 3 réunions préparatoires au bilan)
- 5 Cotech Coreps (+ 8 interCoreps + 2 rencontres préparatoires au lancement du Corep + 1 réunion d'installation du Coreps)
- 10 Cotech Observation (+ 7 GT Observation)
- 5 Cotech Professionnalisation (+ 6 GT Professionnalisation)
- 1 Cotech Pérennisation des emplois (+ 1 GT Pérennisation des emplois)
- 7 Cotech Orientation (+ 3 réunions préparatoires au Forum des Métiers du SV)
- 2 Cotech Santé et Sécurité au Travail (+ 1 GT Santé)
- 4 réunions de financeurs



Un padlet qui regroupe toutes les ressources, documents de travail et compte-rendus : https://fr.padlet.com/cdubois21/AC20182022SV.

PERSPECTIVES

- Assurer l'animation dynamique du Coreps : nécessité de recruter une personne chargée de la coordination de tous les travaux, financée par les partenaires publics. Cheville ouvrière du fonctionnement de cette instance, elle sera garante de son efficacité et de sa pertinence.

CONCLUSION

Force est de constater la mobilisation durable des professionnel·le·s, des partenaires sociaux, des institutions tout au long de la durée de l'accord-cadre.

Cet outil, fruit d'un partenariat étroit entre les acteurs institutionnels et les professionne·le·s du secteur du spectacle vivant, a mis en lumière la nécessité de travailler ensemble, de favoriser l'interconnaissance et l'intersectorialité des métiers pour déployer de l'intelligence collective sur un domaine d'activité à fort potentiel économique mis en grande difficulté pendant la pandémie.

L'engagement collectif et la motivation de tous·tes pour accorder du temps, de l'écoute et de l'intérêt à ce secteur d'activité professionnelle n'ont pas failli dans un contexte contraignant et fluctuant au regard des dispositions réglementaires liées à la crise sanitaire.

L'accord-cadre a ainsi permis de faire se rencontrer les acteurs, mobiliser partenaires et signataires, légitimer des actions concrètes, favoriser la recherche et la complémentarité des financements pour répondre aux urgences exprimées par le milieu professionnel, faire prendre conscience de la nécessité de mieux accompagner la filière spectacle vivant, mettre en synergie les actions menées et leur planification, communiquer et mettre à disposition des données et informations, identifier les besoins du secteur, permettre à tous·tes de s'exprimer.

Sans remplacer les acteurs et pilotes des actions, et sans disposer de ressources propres, il a également eu pour vertu de déclencher de nouveaux questionnements et traitements par les opérateurs eux-mêmes (le mentorat au féminin par exemple, le traitement des VHSS...) en faisant fi des relations affinitaires et en faisant prévaloir les ressources et valeurs sûres.

De la responsabilité partagée à l'auto-responsabilité, l'accord-cadre a révélé des forces vives de cette île mobilisées sur un sujet d'intérêt général, de politique publique, qui participe à l'économie globale, à la vitalité des territoires et qui œuvre à la cohésion sociale et à l'épanouissement des habitants.

Une avancée majeure dans la structuration du domaine du spectacle vivant a été accomplie, sans conteste.

Les efforts de tous·tes et le dialogue constant dans un climat de confiance malgré des périodes de tension marquent aujourd'hui une étape déterminante dans l'appréhension de l'évolution de ce secteur professionnel et de sa reconnaissance en tant que tel.

Gageons que cette dynamique et fructueuse coopération inter-institutionnelle et professionnelle puisse se poursuivre dans les instances politiques et consultatives du Coreps dont l'accord-cadre a permis de créer les conditions favorables.

ANNEXES

SYNTHÈSE DU BILAN

AXES	RAPPEL DES OBJECTIFS	BILAN	PERSPECTIVES
1 **STRUCTURATION** **Mettre en place une mission d'appui pour la structuration des trois branches**	• Accompagner les acteurs afin de se doter d'une représentativité effective et pérenne • Permettre aux partenaires institutionnels de disposer d'interlocuteurs représentatifs de la profession • Plan d'actions pour le développement d'espaces de dialogue, la participation et la formation du secteur aux instances de dialogue social existantes	• Création et développement de KOLET' • Préparation et mise en place du Coreps (Comité Régional des Professions du Spectacle)	• Consolidation et développement du projet KOLET' sur un mode multipartenarial et pluriannuel • Animation du Coreps
2 **OBSERVATION** **Mettre en place un dispositif d'observation permanente du secteur du spectacle vivant**	• Développer la connaissance partagée sur les métiers, l'emploi et la formation pour permettre aux acteurs professionnels et aux partenaires institutionnels de mieux connaître le secteur, notamment par une lecture économique • Favoriser l'intégration du secteur dans les outils stratégiques pour le développement du territoire à travers une meilleure connaissance de son poids et de sa réalité	• Publication et analyse d'une première phase d'OPP • Une connaissance partagée • sur les métiers, l'emploi et la formation • KOLET', cofondateur de l'association POPP (Pour l'Observation participative et partagée) s'inscrit dans une démarche d'observation nationale. • Données et analyses disponibles	• Pérennisation de l'OPP, production de données annuelles générales ou sur des thématiques particulières • Poursuite de la production des tableaux de bord de Réunion Prospective Compétences
3 **PROFESSIONNALISATION** **Coordonner et renforcer l'offre de formation locale à partir des priorités identifiées par les branches et les partenaires**	• Renforcer les compétences des professionnels sur certains aspects stratégiques • Nécessité de mettre en place une coordination pour favoriser l'adéquation entre besoins et offre • Mise en place de mutualisations entre le secteur privé et public	• Identification des besoins en formation • Lancement de deux formations longues certifiantes • Régie générale • Direction technique	• Construire un plan régional de formation professionnelle du secteur spectacle vivant • Intégrer le secteur du spectacle vivant dans le CPRDFOP (Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles de La Réunion). • Ouvrir le chantier de la formation initiale

AXES	RAPPEL DES OBJECTIFS	BILAN	PERSPECTIVES
4 PÉRENNISATION DES STRUCTURES ET SÉCURISATION DES EMPLOIS Favoriser une information régulière sur les différents dispositifs d'aide à la création ou la pérennisation des emplois et renforcer leur mise en œuvre	• Meilleure information des employeurs sur les dispositifs d'aide à la création d'emploi et d'accompagnement pour la pérennisation • Accompagnement des employeurs pour le renforcement de leur modèle économique et de leur structuration	• Cartographie des partenaires et dispositifs • Création de 26 emplois concernant 16 entreprises du spectacle vivant grâce à la mesure de relance REACT UE	• Poursuite du développement des outils d'information relatifs à l'emploi à destination des structures employeuses • Travail sur la mutualisation en groupements d'employeurs • Poursuite du chantier consacré à l'amélioration des conditions de travail et de rémunération dans le but de pallier le manque de reconnaissance et le déficit d'attractivité du secteur • Pérennisation des primes régionales à l'emploi culturel au POE 2021-2027 (Feder)
5 MUTUALISATION Accompagner les logiques de mutualisation par la mobilisation des dispositifs spécifiques	• Favoriser et accompagner la mise en œuvre de démarches de mutualisation par les acteurs du spectacle vivant	• Développement des outils de mutualisation de KOLET' • Réflexion menée sur la mise en place d'une Scic • Avignon 2022 : à l'initiative de 9 compagnies réunionnaises, création d'un collectif destiné à mieux diffuser la création locale	• Inciter les opérateurs (structures, réseaux...) à engager des démarches de mutualisation • Accompagner et soutenir les expériences, innovations et initiatives de mutualisation
6 ORIENTATION Mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement des parcours professionnels	• Favoriser la sécurisation des parcours professionnels à travers un accompagnement dans la gestion de leurs évolutions	• Organisation du Forum des Métiers du Spectacle Vivant le 1er décembre 2022 à la Cité des Métiers de Saint-Pierre	• Renouvellement de l'opération Forum des Métiers (également sur d'autres communes du territoire) • Représentation du secteur dans les événements liés à l'orientation et la réorientation professionnelles • Constitution de ressources communes et mises à disposition du public
7 SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL Mettre en place des actions d'information et de sensibilisation sur la santé au travail et les risques professionnels,	• Sensibiliser les acteurs aux enjeux de la santé au travail et à la prévention • Favoriser l'évolution des pratiques professionnelles	• Publication d'une étude sur la santé et sécurité au travail dans le spectacle vivant (CGSS Réunion - 21 janvier 2021) • Diffusion de ressources • Webinaires sur les dispositifs proposés par les partenaires, qui déclenchent la mise en œuvre d'actions dans les structures. • Mobilisation du secteur autour de la thématique de l'égalité professionnelle.	• Soutien et développement des actions de sensibilisation. • Poursuite des actions collectives en faveur de l'égalité professionnelle. Notamment le programme de mentorat au féminin « PRÉSENTES! » destiné aux professionnelles du spectacle vivant.
8 ANIMATION	• Condition de la réussite des objectifs • Mise en œuvre effective et coordonnée	• 70 réunions depuis 2020 • Padlet qui regroupe ressources, documents de travail et comptes-rendus	• Assurer l'animation dynamique du Coreps, garante d'efficacité de l'instance, par le recrutement d'une coordination, nécessitant un engagement financier des partenaires

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES 2018-2022

OPÉRATEURS	AXES	ACTIONS	FINANCEMENT 2018-2022						
			État (DEETS)	État (Dac)	Région	FSE	AFDAS	Fonds propres filière (Kolet')	Total
KOLET'			43 000	45 000	127 000				**215 000**
Kolet' (association fédérant les différents composants de la filière)	**Axe 1 : accompagner la structuration du secteur**	• Structuration de la représentation de la filière : développement d'actions et d'espaces de dialogue et de participation (ateliers de Kolet') • Participation des branches aux instances de dialogue social et de construction des politiques publiques							
Kolet' avec appui AFDAS (partie prestataire technique)	**Axe 2 : mettre en place un dispositif d'observation permanente du secteur spectacle vivant**	• Création d'un observatoire participatif partagé • Appui d'un prestataire technique et appropriation de l'outil par les acteurs de la filière							
	Axe 3 : coordonner et renforcer l'offre de formation locale à partir des priorités identifiées par le secteur et les partenaires	• Animation des acteurs pour la définition des besoins et priorités du secteur • Appui au pilotage effectué par l'Afdas							
	Axe 4 : intervention spécifique des dispositifs accompagnant les logiques de mutualisation.	• Organisation d'actions d'information • Recensement des projets susceptibles d'intégrer une démarche de mutualisation							
AFDAS									
AFDAS	**Axe 2 : mettre en place un dispositif d'observation permanente du secteur spectacle vivant**	• Mobilisation des crédits de l'EDEC National (axe4) • Paiement direct du prestataire technique sélectionné pour l'observatoire participatif partagé	7 426,67	7 426,67			**14 853,37**		**29 706,7**

OPÉRATEURS	AXES	ACTIONS	FINANCEMENT 2018-2022						
			État (DEETS)	État (Dac)	Région	FSE	AFDAS	Fonds propres filière (Kolet')	Total
AFDAS	**Axe 3 : coordonner et renforcer l'offre de formation locale à partir des priorités identifiés par le secteur et les partenaires** **Axe 4 : pérenniser les structures et sécuriser des parcours**	• Élaboration du programme de formation en lien avec Kolet 'et le comité de pilotage • Financement et gestion de l'offre de formation (formation technique - régie générale) • Programme de formation aux métiers administratifs du spectacle vivant / développement des ressources humaines Réseau des Scènes du Sud (programme Jeudi Formation) • Mise en place et financement d'actions de formation s'inscrivant dans une perspective de sécurisation des parcours professionnels (convention Afdas- Ministère du travail - Dieccte)	83 634	43 000			**130 634**		**214 268** **43 000**
CGSS	**Axe 7 : sensibiliser les acteurs aux enjeux de la santé au travail et à la prévention des risques professionnels**	• Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation sur la santé au travail et les risques professionnels • Étude sur la santé et sécurité dans le secteur du spectacle vivant							
Réunion Prospective Compétences (financement État et Région)	**Axe 2 : mettre en place un dispositif d'observation permanente du secteur spectacle vivant**	• Élaboration des tableaux de bord statistiques (emploi, formation, activités...) dans le cadre du SYOP (système d'observation partenariale)							
ARACT (financement FSE État et Région sur les démarches sectorielles)	**Axe 8 : assurer l'animation de l'accord-cadre** **Axe 1 : structuration** **Axe 7 : sensibiliser les acteurs aux enjeux de la santé au travail et à la prévention des risques professionnels**	• Mobilisation des différents partenaires • Coordination de sa mise en œuvre • Suivi et évaluation des actions • Préparation de l'installation du Coreps • Compilation et partage des données de SST • Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation sur la santé au travail et les risques professionnels	69 013	24 000	69 013	40 064			**202 090**

OPÉRATEURS	AXES	ACTIONS	FINANCEMENT 2018-2022						
			État (DEETS)	État (Dac)	Région	FSE	AFDAS	Fonds propres filière (Kolet')	Total
	Axe 6 : Orientation **Axe 5 : Mutualisation** **Axe 4 : pérenniser les structures et sécuriser les parcours**	• Organisation du Forum des Métiers • Appui technique et sollicitations • Appui technique et sollicitations			2 510				**2 510**
TOTAL			**203 073,67**	**119 426,67**	**198 523**	**40 064**	**145 487,37**		**706 574,7**

Accompagnement et soutien à la filière spectacle vivant durant la crise sanitaire :
- React-UE Feder-Région : 1 740 029 euros
- Plan de relance État : 654 000 euros